

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES LOISIRS DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE INC.**

Réunion régulière du 12 avril 2017

Réunion régulière du Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. tenue le mercredi 12 avril à 19 h, à la Salle du Conseil située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

M. Guy Charbonneau, vice-président
Mme Marjolaine Boulais, administratrice
M. Serge Demers, administrateur
Mme Carole Laroche, représentante du Conseil municipal
Mme Danik Desbiens, secrétaire-trésorière

M. Stéphane Surprenant, président ainsi que M. Robert Bujold, administrateur sont absents.

1- Ouverture de l'assemblée:

M. Charbonneau, déclare l'assemblée ouverte à 19 h03

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour:

M. Charbonneau fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Marjolaine Boulais propose d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution: CA-2017-04-12-01

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3- Nouvel administrateur – Déclaration solennelle :

M. Serge Demers fait la lecture de la déclaration solennelle avant de la signer et de la déposer aux Loisirs.

4- Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mars 2017:

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal. M. Guy Charbonneau fait la lecture du procès-verbal.

Résolution: CA-2017-04-12-02

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2017.

5- Suivi du procès-verbal :

Le Conseil d'administration fait le suivi du procès-verbal.

6- Programme PIC 150 – Facture à la Municipalité :

Considérant que la Municipalité était d'accord pour contribuer à 25 % des dépenses encourues pour le terrain de soccer;

Considérant que Les Loisirs ont déjà payé des factures dont le programme a remboursé 50 %;

Il est proposé par Mme Marjolaine Boulais d'envoyer une facture à la Municipalité pour les 25 % des factures déjà payées.

Résolution : CA-2017-04-12-03

Il est unanimement résolu de faire parvenir à la Municipalité une facture égalisant 25 % des dépenses déjà encourues pour le terrain de soccer.

7- Réparation patinoire :

Il est proposé pas Mme Marjolaine Boulais de contacter Ostiguy et fils afin de faire la réparation de la porte de patinoire. (réf : **Résolution CA-2017-01-04-03**)

8- Poubelles :

Considérant la réponse positive de la demande de subvention du programme d'aide financière pour la récupération hors foyer, M. Guy Charbonneau demande de procéder à la commande en demandant la livraison pour la fin du mois de juin. (réf. : **Résolution : CA-2016-11-09-06**)

9- Lumière d'urgence - Chalet :

M. Guy Charbonneau demande à Mme Danik Desbiens d'informer la Municipalité que la lumière d'urgence à l'intérieur du Chalet des Loisirs ne fonctionne pas.

Résolution : CA-2017-04-12-04

Il est unanimement résolu que Mme Danik Desbiens informe la Municipalité afin que la lumière soit fonctionnelle.

10- Moniteurs/monitrices camp de jours :

Suite aux entrevues du 5 avril, il est proposé par Mme Marjolaine Boulais d'engager Mariloup Durivage, Samuel Fréreau et Cloé Dextradeur comme moniteurs, Alicia Berlinguette comme assistante pour les sorties et Laurie Verrault, qui confirmera le 17 avril 2017 si elle accepte le poste pour le service de gardes.

Résolution : CA-2017-04-12-05

Il est unanimement résolu de procéder à l'embauche des moniteurs et monitrices proposés par Mme Boulais.

11- Fête nationale :

Considérant que la Municipalité n'a pas prévu de montant pour la Fête nationale dans son budget 2017, le Conseil d'administration des Loisirs a décidé de ne pas organiser la Fête nationale cette année.

12- Période de questions :

Le Conseil d'administration répond aux questions des gens dans la salle.

13- Prochaine réunion des Loisirs :

La prochaine réunion du conseil d'administration des Loisirs aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à 19 h à la salle du Conseil municipal.

14- Levée de la réunion :

M. Guy Charbonneau propose de lever la réunion à 19 h 40.

Guy Charbonneau, vice-président

Danik Desbiens, secrétaire-trésorière